

instances des députés en faveur de la motion du député d'Humboldt-Melfort-Tisdale, proposant l'ajournement par la Chambre de ses affaires courantes ordinaires, en vue de débattre et d'examiner la question soulevée dans sa motion. Il n'y a pas de doute, comme l'ont dit le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale et les représentants qui ont appuyé sa motion, qu'il s'agit ici d'une question de grande importance, d'une question urgente, d'une affaire précise d'une importance publique pressante. Mais, comme l'ont signalé d'autres députés au cours du débat, nous devons songer au caractère pressant du débat.

A ce sujet, je reporterais de nouveau les députés à l'alinéa 3 du commentaire 100 de la quatrième édition de Beauchesne, à savoir:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même...

On convient que l'affaire est urgente.

...mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Je demanderais aussi aux députés de se reporter à l'alinéa 2 du commentaire 100 où il est question d'une décision rendue par un Orateur antérieur et où on lit:

L'Orateur décida que la proposition devait être déclarée irrecevable, parce qu'à son avis la question mentionnée dans la déclaration du député ne semblait ni suffisamment récente...

Je me reporterais également à l'alinéa 8 du même commentaire qui renferme une déclaration de l'Orateur de la Chambre des communes du Royaume-Uni et qui porte sur la même règle:

«J'estime que l'article du Règlement de 1882 n'a jamais envisagé de motion concernant un sujet de portée aussi vaste. Ce qui était visé, à mon avis, c'était quelque crise soudaine, soit à l'intérieur du pays, soit dans le domaine des affaires étrangères».

● (4.10 p.m.)

Le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale a effectivement dit, dans sa déclaration à l'appui de sa motion, que cette malencontreuse situation remontait au mois de novembre. Cette situation fâcheuse et regrettable se prolonge. Il ne s'agit pas, selon moi, d'un événement subit comme ceux qui sont prévus dans le Règlement ou ceux qui ont fait l'objet de précédents à la Chambre; par conséquent, je regrette sincèrement de ne pouvoir accepter la motion du député.

[M. l'Orateur.]

RADIO-CANADA

PRÉSUMÉE DÉCLARATION SUR LE COMITÉ PARLEMENTAIRE À LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au Premier ministre s'il a pris connaissance des observations faites à la réunion du Conseil d'administration de Radio-Canada tenue à Halifax, qui, selon les rapports, semblaient mépriser le Parlement, dont la Société relève, en suggérant que la création d'un comité de la Chambre pourrait nuire à la possibilité de régler la controverse au sujet de l'émission hebdomadaire *This Hour Has Seven Days*. Le Premier ministre a-t-il des renseignements à ce sujet et a-t-il communiqué avec Radio-Canada, en soulignant que des opinions de ce genre sont méprisantes à l'égard de la Chambre des communes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu dans les journaux des allusions semblables à la question posée par mon honorable ami et j'ai demandé s'il était possible d'obtenir le texte de ce qui s'était dit. Le secrétaire d'État est malheureusement absent aujourd'hui pour des affaires officielles, mais j'espère le voir dès son retour afin de savoir s'il a quelque renseignement.

L'HABITATION

RUMEUR DE RÉDUCTION DES FONDS FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, vendredi, en réponse à une question du chef de l'opposition, le premier ministre a dit que le ministre du Travail ferait sous peu une déclaration au sujet des prêts hypothécaires consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Dans l'entre-temps le premier ministre dirait-il à la Chambre si le cabinet a décidé de réduire les fonds mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Il arrive quantité de télégrammes indiquant non seulement qu'on rejette les demandes de prêts, mais aussi qu'on renvoie aux requérants des demandes qui avaient été présentées au début de mars. Je me demande s'il s'agit d'une décision du cabinet.